LOT 11 PEINTURE

MAITRE D'OUVRAGE

SLH- SOCIETE LORRAINE HABITAT
2 passage Sébastien Bottin
54000 NANCY

REALISATION D'UN PROGRAMME DE 22 LOGEMENTS LOCAUX SOCIAUX et POLE MEDICALE DOMAINE PRE HARBOIS COMMUNE EULMONT

MAITRE D'OEUVRE

Kurt MASSALON
Architecte DPLG
1bis chemin de la Rompure
54250 CHAMPIGNEULLES
T03 83 38 11 79
P 06 21 53 18 77
archi.champigneulles@wanadoo.fr

Pierre GOSSELIN
Architecte DPLG
4 rue Maucolin
54770 AGINCOURT
T03 83 20 52 70
GOS.architecture@sfr.fr

Sylvain LEONET
Architecte DPLG
1bis chemin de la Rompure
54250 CHAMPIGNEULLES

Kurt MASSALON

BUREAU D'ETUDES

BSSI Conseils
Bureau etudes Structure
Parc St Jacques 28 rue Albert Einstein
54320 MAXEVILLE
Tél: 03 83 96 33 30 Fax: 03 83 96 87 60

BET LOUVET SAS
Bureau études Fluide-Thermique
15 avenue de La Garenne
54000 NANCYT
Tél: 03 83 28 85 85 - Fax: 03 83 27 67 10

CHAPITRE 1 : GENERALITES

1.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

1.1.1 Objet du présent lot

Il a pour but de définir les travaux du lot N° 11 PEINTURE pour l'ensemble de l'ouvrage :
Réalisation d'un programme de 22 logements, d'un pole médicale (les locaux sociaux ne font pas partie du lot) pour le compte de la SOCIETE LORRAINE HABITAT.

- **Documents de références contractuels**

Les travaux de la présente spécialité devront répondre aux clauses, conditions et prescriptions des documents techniques existants, qui lui sont applicables et plus particulièrement :

- DTU 59.1 : Peinture ;
- DTU 59.3 : Peinture de sols ;
- Règles UNPVF ;
- DTU 53.1 : Revêtements de sols textiles ;
- DTU 53.2 : Revêtements de sols plastiques collés ;
- Cahier du CSTB :
. 1835 : CPT d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs ;
. 1836 : Directives pour le classement P des produits de lissage de sols ;
. 2183 : Notice sur le classement UPEC et classement UPEC ;
- Règles professionnelles de préparation des supports courants en béton, en vue de la pose des revêtement de sols minces (UNM - UNRST - OGB - Janvier 1976).

Au sujet des DTU/CCTG et normes visées ci-dessus, il est bien précisé qu'en cas de disconcordances entre les spécifications, prescriptions, descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU/CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé au « clauses communes »

1.1.2 Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les travaux du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions suivantes:
Ces produits sont classés suivant la norme NFT 36-005 et doivent être conformes aux normes énumérées au Chapitre 2 : « Références normatives » du DTU 59.1.

Produits de marque

Les produits de marque devront être levés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils devront répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.
Dans tous les cas où une peinture est définie ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître de l'œuvre, une peinture d'une autre marque, en apportant la preuve que cette peinture est équivalente du point de vue de la tenue dans le temps, de la robustesse, de la résistance, de la tenue des teintes, de l'aspect fini, de l'opacité, et de la possibilité de lessivage.

L'acceptation par le maître d'œuvre des peintures proposée par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit.

1.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.2.1 Travaux de peinture

- Généralités
Il est rappelé, que l'entrepreneur du présent lot n'est pas un simple fournisseur, mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler, le cas échéant, en temps utile au maître d'œuvre, les manques de comptabilités, insuffisances ou omissions, qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.
L'entrepreneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des CCTP des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète des différents supports devant être peints, ainsi que toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de peinture.
L'offre de l'entrepreneur devra comprendre tous les travaux de peinture, ainsi que tous travaux préparatoires nécessaires pour lui permettre de livrer les locaux et les extérieurs entièrement finis dans les règles de l'art.
Dans le cadre de l'exécution des travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires, même non mentionnés au présent CCTP, tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouilles, le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc...
L'entrepreneur aura implicitement à sa charge tout échafaudage et autres agrès nécessaires à la parfaite réalisation des travaux.

- Liste des produits
L'entrepreneur soumettra, avant le commencement des travaux, au maître d'œuvre, pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.
Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser les produits, qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent CCTP.

- Assistance du fournisseur
Dans le cas d'emploi de produits spéciaux ou de produits nécessitant une mise en œuvre particulière, le maître d'œuvre se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur du produit concerné.

- Choix des produits
Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera, que les différents produits, prévus au présent CCTP, conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles, dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que les conditions climatiques ou autres particularités du chantier.
En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés, afin de s'assurer que les produits, qu'il envisage d'appliquer, répondent parfaitement, compte tenu de l'état des subjectiles considérés.
L'entrepreneur fera, le cas échéant et par écrit au maître d'œuvre, les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.
En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits, qu'il entend mettre en œuvre :

- les produits, pour impressions et couches primaires, seront à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature et de l'état des subjectiles d'une part, et de la nature du type des produits de finition d'autre part ;
- les produits, pour rebouchages et enduits, devront être compatibles avec les couches d'impression ou couches primaires, ainsi qu'avec les produits de finition pour les enduits ; ils devront être adaptés au type de finition lisse ou structurée ;
- les produits, pour couches intermédiaires et de finition, devront être compatibles avec les produits des couches préparatoires et apprêts, et être de type voulu pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé.

L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc...) sur le chantier concerné.

- Choix des teintes

Le choix des teintes appartient au maître d'œuvre.
Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ainsi que pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchampissage ou autres, par dérogation aux spécifications du cahier des charges DTU.
Le maître d'œuvre pourra demander l'emploi de couleurs vives, sans majoration de prix, dans la limite de 30 % de la surface totale.

- Surfaces « témoin »

Les surfaces « témoin », dont le nombre et la superficie seront déterminées par le maître d'œuvre, devront obligatoirement être traitées avec les produits et les procédés prescrits pour chaque système (dérogation au DTU 59.1 article 6-3-15ème alinéa).
Le maître d'œuvre se réserve le droit de demander au fournisseur du ou des produits concernés, de suivre la réalisation de ces surfaces « témoin ».

- **Consistance des travaux**

Les travaux à la charge de l'entrepreneur de la présente spécialité comprennent implicitement tous ceux nécessaires à la parfaite et complète finition des ouvrages, à savoir :
- les travaux énumérés, à l'article 3.1 du CCS du DTU 59.1
- les travaux énumérés à l'article 32 du même CCS, paragraphes b, e, g et h, s'ils s'avèrent nécessaires.

- **Règles d'exécution**

1.2.2 REGLES GENERALES D'EMPLOI DES PRODUITS

Les peintures, ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage, devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc...
Les peintures, ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage, devront être compatibles avec le subjectile et compatibles entre eux. Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi, obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.
Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles, en raison des différences d'absorption de ces derniers.

1.2.3 PREPARATION DES SUBJECTILES

Les travaux ne devront être exécutés, que sur des subjectiles parfaitement secs.

Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc...
Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire, par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.

1.2.4 COUCHES DE PEINTURE

Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du subjectile du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.
Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.
Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.
Après achèvement et séchage de la couche de finition :
- le subjectile devra être totalement marqué ;
- les arêtes et moulures devront être dégagées ;
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'œuvre ;
- les reprises ne devront pas être visibles ;
- l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

- **Prescriptions diverses**

1.2.5 TRAVAUX DE PEINTURE

- Raccords
Dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférents aux travaux des autres corps d'état.

- Protection des ouvrages des autres corps d'état -Nettoyages
Le présent lot devra prendre toutes les précautions, qui s'imposent pour assurer la protection de tous les ouvrages, qui pourraient être tachés ou attaqués par les peintures ou autres produits employés.
Il devra, le cas échéant, après exécution de ses travaux, enlever toutes les taches ou traces de peinture sur tous les ouvrages imparfaitement protégés. Ces nettoyages ne devront, en aucun cas, détériorer les ouvrages, notamment les vitres, qui ne devront pas être rayées.
Tous les articles de ferrage et quincaillerie mobiles devront être nettoyés et grattés dès finition des peintures, afin d'assurer leur fonctionnement normal.

- Gestion des clefs
Dans le cas où ce n'est pas un entrepreneur déterminé, qui est chargé de la gestion des clefs jusqu'à la réception, l'entrepreneur du présent lot devra assurer cette gestion pendant la durée de ses travaux.

- Échantillons
Les échantillons de produits, dont l'emploi est envisagé, seront déposés au bureau du maître d'œuvre, au plus tard un mois avant l'exécution des travaux de peinture.

- Prélèvements en cours de travaux

Si le maître d'œuvre le juge utile, il sera procédé pendant les travaux à des prises d'échantillons, qui subiront les analyses voulues, et les frais en résultant seront à la charge de l'entrepreneur si les résultats lui sont défavorables, et à la charge du maître de l'ouvrage dans le cas contraire.
Ces prélèvements se feront dans les conditions précisées à l'article 5.3 du CCS du DTU 59.1.

- Frais à la charge de l'entrepreneur
Par frais afférents à une opération de contrôle, il faut entendre tous ceux entraînés par les travaux, emploi de main d'œuvre, de matériaux pour prélèvements, les transports et manutentions nécessaires à cette opération, et le coût des analyses.
De plus, l'imputation des frais à l'entreprise n'affecte en rien les conséquences, que les résultats défavorables peuvent entraîner par ailleurs.

1.2.6 GARANTIE

L'entrepreneur doit une garantie de 2 ans à dater du jour de la réception, pour les peintures ayant une fonction décorative, ainsi que pour les produits de façade de classe D et gamme décorative.
Cette garantie décennale fera l'objet d'un contrat de garantie conjointe et solidaire du fabricant et de l'entrepreneur. Les modalités de souscription de ce contrat seront fixées en temps voulu entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.
La mise en œuvre de peintures et revêtements, dits de technique non courante (procédés hors DTU, par exemple), nécessite la souscription par l'entrepreneur de garanties complémentaires à la décennale de base de ce dernier.

1.3 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE PEINTURE

1.3.1 Travaux préparatoires et d'apprêts pour intérieur

1.3.1.1 SUBJECTILES, PLAQUES DE PAREMENT DE PLATRE A EPIDERME CARTONNE

- FINITION A : dans les pièces humides
  - époussetage,
  - couche d'impression,
  - rebouchage,
  - révision des joints,
  - enduit non-repassé,
  - ponçage et époussetage.
- FINITION B : partout ailleurs
  - époussetage,
  - couche d'impression

1.3.1.2 SUBJECTILES BOIS ET DERIVES POUR PEINTURE : ELEMENTS PLAQUES MDF,PANNEAUX DE PARTICULES - CONTRE-PLAQUES

- FINITION A : sur l'ensemble des ouvrages
  - brossage,
  - une couche d'impression,

- rebouchage,
- ponçage,
- enduit repassé,
- ponçage à sec.

- Subjectiles métalliques : métaux ferreux livrés au peintre avec une couche primaire

Produits sidérurgiques ayant reçu, après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion.

- FINITION C : sur les éléments de charpente apparents
  - nettoyage et dépoussiérage,
  - retouche à la peinture primaire anticorrosion.
- FINITION B : sur tous les autres ouvrages
  - nettoyage et dépoussiérage,
  - retouche à la peinture primaire anticorrosion,
  - ponçage.

  Métaux non ferreux livrés bruts.
- FINITION C/B : sur canalisations cuivre apparentes
  - nettoyage et dépoussiérage,
  - dégraissage,
  - décapage ou décrochage suivi d'un rinçage,
  - ponçage,
  - couche primaire réactive.

1.3.1.3 SUBJECTILES BOIS ET DERIVES POUR VERNIS ET LASURE : BOIS MASSIF RABOTE ET PONCE

- FINITION B :
  - brossage,
  - couche d'impression,
  - ponçage.
- FINITION A :
  - brossage,
  - couche d'impression,
  - ponçage,
  - rebouchage.

1.3.2 Travaux de peinture intérieure

Sur subjectiles plâtre, bois, métaux ferreux, cuivre.

1.3.2.1 PEINTURES A ASPECT BRILLANT

Peinture acrylique
Famille 1 - Classe 4a.

- FINITION B : aspect poché - brillant
  - une couche intermédiaire,
  - une couche de finition.
- FINITION « TRES SOIGNEE » : Aspect lisse tendu - brillant
  - une couche intermédiaire,
  - une couche de finition.

1.3.2.2 PEINTURES A ASPECT SATINE

Peinture acrylique aspect satiné
Famille 1 - Classe 4a.

- FINITION B : aspect poché - satiné

- une couche intermédiaire,
- une couche de finition.

- FINITION A : aspect finement poché / lisse - satiné
  - une couche intermédiaire,
  - révision,
  - une couche de finition.

1.3.2.3 PEINTURES DE REVETEMENTS A HAUTE RESISTANCE

Revêtement normal polychrome à base de résines acryliques, décoratif et résistant.
Après travaux préparatoires, application par projection, en deux passes croisées.
Aspect texturé polychrome.
Finition par application de deux couches de vernis acrylique incolore.

1.3.2.4 LASURE A BASE D'ALKYDE SOLVANT, TEINTEE, DECORATIVE

Famille 1 - Classe 4a.
Aspect naturel satiné.
- FINITION B :
  - une couche d'imprégnation teintée,
  - essuyage,
  - une couche intermédiaire teintée,
  - essuyage,
  - une couche de finition teintée.

1.3.2.5 PEINTURES SUR OUVRAGES METALLIQUES

Peinture acrylique.
Après travaux préparatoires et apprêts.
Famille 1 - Classe 6b.
Aspect brillant tendu.
- FINITION A :
  - une couche intermédiaire,
  - une couche de finition.

Peinture acrylique.
Famille 1 - Classe 4a.
Aspect brillant tendu.
- FINITION B :
  - une couche de finition.

1.3.2.6 PEINTURES SUR TUYAUTERIES ET AUTRES

Sur tuyauteries de toutes natures, acier, cuivre, PVC, ... sans couche primaire :
- brossage, grattage et époussetage,
- une couche primaire adaptée à la nature du support,
- une couche intermédiaire en peinture laque
- une couche de finition en peinture laque adaptée aux canalisations pour fluides chauds.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 PEINTURE SUR MURS PERIPHERIQUES ET INTERIEURS Y COMPRIS TRAVAUX DE PREPARATION

Préparation du support Mur, cloison comprenant :
Ponçage , époussetage et une couche d'impression.

Le maître d'œuvre pourra faire recommencer la préparation des murs a l'entreprise, si il le juge nécessaire sur certaine partie et sans plus value de prix sur son offre de départ.

Nota : une vérification, avec le maître d'œuvre, l'entrepreneur du lot des supports et l'entrepreneur du présent lot sera réalisée pour l'acceptation des support.

Fourniture et pose d'une toile de verre fine a peindre en rouleau.
Fourniture et pose d'une peinture acrylique satinée double couche de finition ne présentant aucune imperfection de variation de couleurs visuelle sur les parois – coloris suivant nuancier fourni par l'entrepreneur et choix du maître d'œuvre.
Le maître d'œuvre pourra faire recommencer une partie si le résultat ne lui semble pas satisfaisant.

Localisation : Préparation, toile et peinture sur l'ensemble des parois intérieures et périphériques non carrelé sur l'ensemble des logements et du pôle médical.

2.2 PEINTURE SUR PLAFOND Y COMPRIS TRAVAUX DE PREPARATION

Préparation du support faux plafond comprenant :
Ponçage , époussetage et une couche d'impression.

Le maître d'œuvre pourra faire recommencer la préparation des faux plafond a l'entreprise, si il le juge nécessaire sur certaine partie et sans plus value de prix sur son offre de départ.

Nota : une vérification, avec le maître d'œuvre et l'entrepreneur du présent lot sera réalisée pour l'acceptation des supports fournis par le lot plâtrerie.

Fourniture et pose d'une peinture acrylique mat double couche de finition ne présentant aucune imperfection de variation de couleurs visuelle sur les parois – coloris suivant nuancier fourni par l'entrepreneur et choix du maître d'œuvre.
Le maître d'œuvre pourra faire recommencer une partie si le résultat ne semble pas satisfaisant.

Localisation : Peinture sur l'ensemble des faux plafond des logements.
Dans le local technique du pôle médical

2.3 PEINTURE SUR METALLERIE (HUISSERIE DE PORTE, PLOMBERIE…) Y COMPRIS TRAVAUX DE PREPARATION

Voir dans les généralités les indications concernant les ouvrages qui ont été préparés pour éviter d'effectuer des métrés laborieux et souvent discutables. Les techniques modernes et la productivité des entreprises permettent de généraliser ce genre d'ouvrages.
Travaux en finition A : nettoyage, dépoussiérage, dégraissage, décapage ou décrochage et rinçage, peinture primaire réactive ou peinture à accrochage direct, couche intermédiaire, couche de finition.

Tuyauterie de différents Ø en finition A

Localisation : Ensemble tuyauterie visible – Évacuation et alimentation des logements et du pôle médical
Ensemble des huisseries de portes des logements

2.4 PEINTURE SUR PORTES, TRAPPES AVEC HUISSERIES, PLINTHES ET TETE DE CLOISONS

Les surfaces à prendre en compte sont celles des huisseries et les portes. Voir dans les généralités les indications concernant les ouvrages qui ont été préparés pour éviter d'effectuer des métrés laborieux et souvent discutables. Les techniques modernes et la productivité des entreprises permettent de généraliser ce genre d'ouvrages.
Les travaux en finition A comprennent : brossage, impression, rebouchage, ponçage, enduit repassé, ponçage à sec, couche intermédiaire, révision, couche de finition..
La finition A est d'aspect poché ou lisse.
L'application de peinture en finition tendue ne s'exécute que pour des travaux de finition spécifique. L'enduit passé et non repassé ne s'applique pas aux fenêtres et portes-fenêtres.
Portes pré peintes et plinthes en finition A suivant nuancier des couleurs
Localisation: L'ensemble des portes, plinthes et tête de cloisons des logements T2 T3 T4
L'ensembles de trappes avec huisseries à l'étage dans les chambres des logements T4
L'ensemble des portes et huisseries intérieures et plinthes du pôle médical.

2.5 NETTOYAGE COMPLET DES LOGEMENTS ET DU POLE MEDICAL (SOLS, MURS CARRELES, VITRAGES…)

Travaux de nettoyage

L'entreprise du présent lot aura à sa charge le nettoyage complet du bâtiment de fin de chantier qui comprendra :
Le nettoyage propre en visuel mais aussi que les produits de nettoyages employés soient conformes aux besoins de propreté des différents matériaux.
Le nettoyage devra comprendre les murs, les sols, les vitrages, les cuvettes, les lavabos, des WC, les miroirs, éviers…
Le maître d'œuvre se verra le droit de demander à l'entreprise de refaire tout ou partie du nettoyage si celui-ci n'était pas satisfaisant sans plus value de prix sur son offre de départ.

Localisation : l'ensemble des logements T2 T3 T4 et le pôle médical.

Nota : d'une manière générale il est demandé à l'entrepreneur du présent lot de prévoir des retouches de peinture après la pose de l'appareillage électrique.

3. RELATIONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

L'entrepreneur de la présente spécialité est tenu de se mettre en rapport en temps voulu avec tous les entrepreneurs des autres corps d'état dont les ouvrages sont directement ou indirectement liés aux siens, et plus particulièrement avec :

Le lot électricité
Le lot plâtrerie
…

La présente liste n'étant pas limitative.

Fait à
le

L'entrepreneur soussigné
(« lu et approuvé »)